

	LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre	18^{ème} édition 24-26 juillet 2026
Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre		

Introduction

L'association Chambre avec Vues organise le festival itinérant de musique de chambre Les Moments Musicaux du Tarn depuis plus de quinze ans à Rabastens (Tarn) et ses environs (voir <https://www.les-moments-musicaux-du-tarn.com/>). Ce festival est placé sous la direction artistique d'Antoine de Grolée, pianiste. Pour 2026, il est planifié du vendredi 24 au dimanche 26 juillet.

Depuis sa création, avec une interruption de 2020 à 2024, le festival inclut un concours de musique de chambre, appelé « Tremplin Découvertes ». **En 2026, le Tremplin aura lieu le vendredi 24 et le samedi 25 juillet.**

Ce concours, en accord avec l'esprit du festival Les Moments Musicaux du Tarn, cherche à promouvoir une vision élargie, actuelle et vivante de la musique de chambre aussi bien en termes d'instruments que de répertoires. L'objectif du Tremplin est donc d'aider des artistes en devenir qui partagent cette vision.

Aucun programme n'est imposé, tous les instruments sont acceptés, y compris la voix.

Le « Tremplin » est ouvert à toute formation allant du duo au quatuor, avec un maximum de 12 formations acceptées.

Trois prix sont prévus : 1^{er} Prix du Jury, 2^{ème} Prix du Jury et Prix du Public.

Ce document précise le contenu du dossier d'inscription et le règlement complet du concours.

Contenu du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- le règlement du Tremplin lu et approuvé par l'artiste ou un des artistes,
- la (les) fiche(s) de renseignements entièrement complétée(s),
- un chèque ou un virement de 25 euros pour les frais de dossier à l'ordre de Chambre avec vues (RIB de l'association Chambre avec Vues en annexe de ce document),
- un CD comportant environ 10 minutes de musique au moins, et/ou un lien internet,
- une autorisation parentale pour les personnes mineures,
- et éventuellement tout autre document que vous jugerez utile (biographies, articles de presse, etc.)

Adresse d'envoi :

- par courrier postal :
Association Chambre avec vues
Mairie
3, quai des Escoussières
81800 Rabastens
- par mail : festival.rabastinois@gmail.com

Contacts :

- par mail : festival.rabastinois@gmail.com
- par téléphone :
 - Didier Sarrat : 06 82 86 24 19
 - Christine Cuq : 06 83 06 81 90

Le nombre de candidatures acceptées en entrée du concours est limité à 12. Les inscriptions se clôtureront le 30 avril 2026.

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.

		18 ^{ème} édition 24-26 juillet 2026
Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre		

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Règlement du Tremplin pour l'édition 2026

Article 1

Le « Tremplin Découvertes », appelé « Tremplin » dans la suite du règlement, est un concours de musique de chambre, organisé par l'association Chambre avec Vues, dans le cadre de la 18^{ème} édition du festival « Les Moments Musicaux du Tarn ». En 2026, le concours aura lieu le vendredi 24 et le samedi 25 juillet.

Article 2

Le Tremplin est ouvert à toutes les formations de musique classique ou jazz, du duo au quatuor, chant inclus. Chaque participant doit être âgé de plus de quinze ans. Les candidats mineurs devront joindre une autorisation parentale leur permettant de participer au Tremplin.

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure mais le Tremplin est par nature destiné à des jeunes musiciens en voie de professionnalisation ou à des musiciens amateurs de très bon niveau.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule formation.

Article 3

Le Tremplin se déroulera en trois étapes :

1. Envoi du dossier d'inscription par courrier postal ou mail. Les dossiers doivent être réceptionnés avant le 30 avril 2026. Un accusé de réception sera fourni dès réception du dossier.
2. Validation et pré-sélection des candidatures : 15 mai 2026 au plus tard. Les candidats en seront immédiatement informés.
3. Auditions :
 - Sélection : vendredi 24 juillet 2026 de 15h à 18h
 - Finale : le samedi 25 juillet 2026 de 14h30 à 17h

Les auditions (sélection et finale) sont publiques. Elles ont lieu dans la salle de concerts de Rabastens (Tarn), appelée la Halle. Un piano sera mis à disposition.

Chaque formation candidate pourra répéter 15 minutes maximum à la Halle avant chaque audition.

De plus, les candidats bénéficieront d'un accès aux salles de l'école de musique de Rabastens.

Article 4

Pour la phase de sélection, les formations inscrites passeront chacune devant le Jury et le public pour présenter un programme libre de 12 minutes maximum, incluant une courte présentation orale de la formation et du programme. L'ordre de passage sera tiré au sort et communiqué aux candidats avant le 15 mai.

Cinq formations seront retenues par le Jury à l'issue de cette phase.

Pour la phase finale, les 5 formations retenues lors de la première phase présenteront chacune un nouveau programme libre de 20 minutes maximum, incluant une courte présentation orale du programme.

L'ordre de passage sera tiré au sort à l'issue de la phase de sélection.

Article 5

A l'issue de la finale, trois prix seront décernés :

- 1^{er} prix du Jury, avec une dotation de 800 € pour la formation et une programmation rémunérée au cours du festival 2027,
- 2^{ème} prix du Jury, avec une dotation de 500 € pour la formation,
- prix du Public avec une dotation de 300 € pour la formation.

	LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre	18^{ème} édition 24-26 juillet 2026
Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre		

Le prix du Public est cumulable avec l'un ou l'autre des prix du Jury.

Les prix seront remis au début du concert du festival programmé à 21h samedi 25 juillet. La formation ayant gagné le 1^{er} prix du Jury sera invitée à rejouer devant le public de ce concert une des œuvres présentées au concours.

Article 6

Le Jury sera composé de professeurs et de musiciens, musicologues, journalistes, programmeurs de salle et de festivals de musique classique, mélomanes avertis. Il sera présidé par René Koering, compositeur, qui fut directeur de France-Musique et directeur artistique du festival de Radio-France & Montpellier qu'il créa en 1985.

La composition complète du Jury sera arrêtée en juin 2026 et consultable début juillet sur le site du festival. Toutefois, son éventuelle modification partielle ne saurait remettre en cause sa légitimité, ni l'inscription des candidats.

Le Jury appréciera en particulier la maturité et l'expressivité musicale de la formation candidate ainsi que l'originalité des œuvres présentées.

Article 7

L'entrée est autorisée pour le public entre chaque audition, Une participation libre sera demandée.

L'ensemble du public aura la possibilité de s'exprimer pour décerner son prix à l'issue de la phase finale du Tremplin, sous réserve d'avoir écouté l'ensemble des candidats admis en finale.

Article 8

Le montant de l'inscription au Tremplin est fixé à 25 euros par formation. Cette somme sera restituée au cas où la candidature ne serait pas retenue.

Les frais d'hébergement (chez l'habitant) et de restauration du midi (à la cantine du festival) sont pris en charge par l'association Chambre avec Vues.

Chaque artiste aura droit à un badge d'accès gratuit aux concerts programmés dans le festival.

En revanche, les frais de voyage sont à la charge des candidats.

Toute inscription implique l'acceptation entière du règlement.

Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas de non-respect de l'une de ces clauses. La décision du Jury est totalement libre, personnelle et irrévocable, aucune contestation de cette décision ne sera possible.

En cas de désistement de la part du candidat, le montant de l'inscription pour frais de dossier ne pourra lui être remboursé, et cela pour quelque raison que ce soit.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de la formation participante.

Date et Signature du (des) participant(s)

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

	LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre	18^{ème} édition 24-26 juillet 2026
Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENSEMBLE

NOM DE L'ENSEMBLE * :

NOM DU RESPONSABLE* :

TELEPHONE* :

EMAIL :

SITE INTERNET :

DATE DE CREATION* :

ORIGINE ET HISTORIQUE* : joindre une courte biographie ou un dossier de presse.

COMPOSITION DE L'ENSEMBLE* :

OEUVRE(S) INTERPRETEE(S) POUR LE TREMLIN :

- Sélection :

- Finale (si retenu) :

	LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre	18^{ème} édition 24-26 juillet 2026
	Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre	

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE

Veuillez renseigner pour CHACUN des musiciens la fiche ci-après :

NOM DE L'ENSEMBLE :

NOM* :

PRENOM* :

DATE DE NAISSANCE* :

ADRESSE* :

EMAIL :

TELEPHONE* :

INSTRUMENT(S) PRATIQUE(S)* :

* Champs à renseigner obligatoirement

	LES MOMENTS MUSICAUX DU TARN Une autre manière de voir la musique de chambre	18^{ème} édition 24-26 juillet 2026
	Dossier d'inscription et règlement du « Tremplin Découvertes » de musique de chambre	

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE L'ASSOCIATION
CHAMBRE AVEC VUES


NORD MIDI-PYRÉNÉES
 219, avenue François Verdier
 81022 ALBI Cedex 9

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
 This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

Cadre réservé au destinataire du relevé

DOMICILIATION	FRANCE Codes	TITULAIRE DU COMPTE
CREDIT AGRICOLE C.R.C.A.M. NORD MIDI-PYRENEES	Banque 11206 Guichet 20008 Numéro de compte 14030065050 Clé RIB 54	ASSOC CHAMBRE AVEC VUES
Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP812	ETRANGER uniquement International Bank Account Number (IBAN) FR76 1120 6200 0814 0300 6505 054	HOTEL DE VILLE 3 QUAI ESCOUSSIÈRES 81800 RABASTENS

Réf. APIS0003